

Pour diffusion immédiate

Un second bilan positif et révélateur d'actions porteuses pour l'amélioration des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

Québec, le 16 mars 2017. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial rend aujourd'hui public le [Bilan des résultats de l'an 2 \(2015-2016\) du premier cycle d'audit de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges](#). Ce bilan vise à témoigner de l'exercice complété durant cette période dans les 11 collèges concernés, soit 8 cégeps et 3 collèges privés. Il dégage les constats qui en découlent, les forces observées quant aux mécanismes associés à chaque composante du système d'assurance qualité des établissements, les défis qui demeurent et les pistes d'améliorations possibles. Il permet aussi de poser un regard critique sur le processus d'audit en vue de le bonifier à partir des résultats de la consultation des collèges visités et des experts qui ont collaboré avec la Commission au cours de la période visée.

Les résultats des audits : quelques points saillants

Les résultats des audits mettent en lumière la qualité de l'exercice des responsabilités dans la prise en charge de la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats. Plus spécifiquement, la mise en œuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages ainsi que leur révision régulière et leur actualisation dans le cadre de démarches collectives sont notées comme des forces, tout comme les pratiques d'information des étudiants sur les programmes et les règles d'évaluation des apprentissages. Les collèges doivent cependant rester vigilants quant à l'efficacité des mécanismes veillant à la qualité des évaluations finales de cours et à l'exercice des responsabilités relatives à la gestion des plans de cours, des évaluations finales et de l'approbation des règles départementales d'évaluation des apprentissages.

Par ailleurs, si la mise en œuvre des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études ainsi que leur révision et actualisation doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des collèges, les évaluations approfondies et périodiques de programme qu'ils mènent sont généralement jugées rigoureuses et transparentes et les outils de suivi continu des programmes sont efficaces. De façon générale, les pratiques d'évaluation des programmes, bien que lacunaires sur certains aspects, concourent à l'amélioration continue des programmes. Par contre, l'efficacité du volet de l'évaluation du personnel de la politique de gestion des ressources humaines est à améliorer et l'efficacité des mécanismes de liaison avec les universités demeure un défi.

Enfin, la mise en œuvre efficace des plans stratégiques et des plans de réussite ainsi que leur révision régulière ressortent comme des points forts. L'efficacité des mécanismes de suivi des résultats de la planification stratégique et de celle liée à la réussite ainsi que la contribution de comité de suivi sont également à souligner, bien que des défis demeurent à cet égard dans les collèges.

La Commission a soulevé plusieurs pistes d'amélioration dont la majorité a été relevée par les collèges dans le cadre de leur autoévaluation. Ces derniers sont d'ailleurs en action pour améliorer l'efficacité de leurs mécanismes, ce qui atteste de leur responsabilisation à l'égard de l'amélioration continue de leurs pratiques.

Les résultats de la consultation : éléments marquants

Les résultats de la consultation des collèges et des experts témoignent de l'efficacité d'ensemble du processus employé par la Commission à ses différentes étapes. Quelques commentaires émis suscitent la réflexion afin d'en bonifier certaines étapes à court terme ou dans l'optique du cycle suivant. La Commission constate que les collèges répondants ont tous relevé des impacts et des retombées positifs de l'exercice, en particulier pour l'étape de la visite, qui se traduisent notamment en termes d'information et de mobilisation des intervenants pour les travaux menés et pour les suites de ces derniers. Par ailleurs, les rétroactions des collèges sur les versions préliminaires des rapports d'audit expriment généralement leur satisfaction à l'égard de la justesse des constats. La Commission a dégagé des pistes d'action qui lui permettront de poursuivre l'amélioration continue de ses pratiques. Ainsi, au cours de l'année, elle a œuvré de façon prioritaire à bonifier les outils qu'elle met à la disposition des collèges en soutien à leur démarche d'autoévaluation. Elle a notamment publié la version enrichie de la deuxième édition du document *Orientation et cadre de référence*, diffusé un gabarit à usage facultatif par les collèges pour la production du rapport d'autoévaluation et mis en ligne une version actualisée de la foire aux questions.

Pour la présidente de la Commission, M^{me} Céline Durand, il s'agit d'un bilan positif et révélateur d'actions porteuses pour l'avenir du réseau. « L'ensemble de l'enseignement collégial a bénéficié du regard externe de la Commission depuis plus de 20 ans et une culture d'évaluation et de la qualité a pris racine au sein des établissements. Mon mandat s'achève avec la publication de ce bilan qui témoigne de la pertinence et de l'utilité de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Celle-ci mise sur la responsabilité institutionnelle de la qualité et vise, entre autres, à assurer la pérennité de cette culture d'évaluation ainsi que le maintien des acquis. Elle est garante de succès pour le développement de l'enseignement collégial dans une optique d'amélioration continue. À cet égard, la collaboration de tous les intervenants du milieu et des étudiants est la pierre angulaire qui permettra la poursuite d'une intégration harmonieuse du processus d'assurance qualité externe aux pratiques d'assurance qualité internes des collèges québécois » a-t-elle conclu.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 109 établissements.

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca—Téléphone : 418 646-5812